219C2325
FR0004037125-FS1006

15 novembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

APRIL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 15 novembre 2019, la société anonyme Afi Esca[1] (2 quai Kléber, 67000 Strasbourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 novembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société APRIL et ne plus détenir aucune action de cette société.

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions APRIL hors marché.

[1] Contrôlée par M. Christian Burrus.